

particulières des gouvernements, des régions, des localités, etc.; c'est aux autorités sanitaires de chaque pays à prendre, à l'égard des immigrants, les mesures qu'elles jugeront utiles. On ne pourra pas toujours, assurément, faire une barrière complète; les malades atteints légèrement, ou en période latente, échapperont à l'interdiction; mais, dans les pays d'immigration où la police médicale est faite convenablement, où la surveillance des étrangers est exécutée *comme elle le doit être*, on pourra au moins limiter, et réduire les importations à un *minimum*.

Dans les pays où l'on a constaté un foyer lépreux en *voie de formation*, il est *urgent*, il est possible, et il est exécutable de l'isoler complètement par des moyens appropriés à la situation; cette mesure de salut public s'imposerait à toute autorité sanitaire.

Mais dans les contrées où la lèpre est répandue sur la population entière, où elle occupe un grand nombre de foyers distincts, l'état humanitaire du XIX^e siècle ne permet pas de proposer l'isolement et la séquestration du lépreux, comme mesure applicable à l'extinction générale de la lèpre. En fût-il autrement, en dehors de certains cas spéciaux à quelques pays, aussitôt que la lèpre est généralisée dans une population, cet isolement est irréalisable d'une manière complète. La maladie est si fruste, et si souvent latente, pendant la germination et les premières floraisons, que la vigilance la plus sévère ne parviendrait jamais à déceler tous les cas; enfin le médecin hésitera toujours à séquestrer un malade avant la démonstration absolue de l'existence de la maladie.

Aux îles Sandwich, les plus grands efforts pour réaliser la sélection des lépreux, et leur séquestration, ont été tentés; mais quelles que soient les mesures d'isolement que la loi ait promulguées, et mises à exécution dans ces îles, les naturels hawaïens parviennent en grand nombre à les éluder. Les lépreux ne peuvent être *convaincus* de lèpre, et isolés, que quand la maladie est *hors de contestation*; l'inspection se heurte à des difficultés faciles à comprendre: ceux que la loi d'isolement atteindrait, *s'ils étaient connus et dénoncés*, sont souvent recueillis et cachés par des amis; les individus sains vivent avec eux sans aucune préoccupation, habitent les mêmes réduits, mangent dans les mêmes ustensiles, dorment dans le même lit, etc.

Aussi longtemps que les habitants des pays lépreux ne seront pas convaincus de la transmissibilité de la maladie, et ne prendront pas, d'eux-mêmes, une mesure de salut, toutes les tentatives échoueront.

Ce qui perpétue la lèpre en certains pays, c'est avant tout, comme HANSEN et comme LELOR l'ont bien montré, le fatalisme des habitants, leur extraordinaire promiscuité, qui font bien comprendre comment une maladie, même peu contagieuse, peut prendre facilement une extension considérable. On sait qu'il a fallu un ensemble de mesures énergiques pour détruire, chez les paysans norvégiens, la gale qui prenait des proportions de fréquence et d'intensité dépassant tout ce qu'on peut imaginer (gale norvégienne).

Ce sont les mêmes conditions, encore plus générales, qui ont permis à

la lèpre des îles Sandwich, importée de Chine, ou *revivifiée* par des germes nouveaux, de prendre, en si peu de temps, un aussi énorme développement. Voilà certainement la cause capitale de la multiplication de la lèpre; voilà ce qu'il faut combattre par l'amélioration de l'état moral, intellectuel, et social de ces populations.

Au sud de la Russie — Voy. GRÉGOIRE MÜNCH, p. xv, T. I, vol. 1, *loc. sup. cit.* — il existe deux systèmes d'isolement.

Isolement domestique, au moyen d'une mansarde construite par la famille dans la basse-cour.

Isolement communal. Huttes construites par la commune en dehors du village. Les malades sont approvisionnés par la commune.

Ces mesures prises par la population, sans contrôle administratif, ne sont pas obligatoires et n'aboutissent que là où elles sont sévèrement mises à exécution, comme, par exemple, chez les Cosaques d'Astrakan, sur la rive droite du Volga, où la maladie a complètement disparu.

Il faut avertir les populations que la lèpre peut se contracter, mais surtout par le fait de la négligence à désinfecter les malades, et de la promiscuité sordide. On laissera dans leur famille les lépreux, mais ils seront, partout où la charité, la bienfaisance, et l'autorité sanitaire s'exercent, surveillés, secourus, pourvus des soins nécessaires; on hospitalisera tous ceux qui accepteront, ou on s'assurera qu'ils exécutent les prescriptions relatives à l'hygiène sanitaire; on donnera gratuitement les bains et les médicaments nécessaires.

Il est impossible d'interdire *légalement* le mariage entre lépreux et entre individus sains et lépreux, de même que l'on ne peut interdire les unions consanguines. Mais le médecin sait quel est son devoir à cet égard; c'est à lui, quand il en est requis, d'éclairer complètement les intéressés.

b.) *Prophylaxie de la lèpre dans les pays non lépreux*. — Dans tous les pays, l'Europe centrale par exemple, où il est notoire que la lèpre importée reste à peu près constamment stérile, où elle ne forme pas foyer, mais où cependant, bien qu'exceptionnellement, les lépreux peuvent devenir l'occasion de contagions limitées, il n'y a aucune mesure générale à prendre, aussi longtemps qu'il ne s'est pas formé de foyer. Cependant nous ne pensons pas que l'autorité sanitaire d'aucun pays doive se *désintéresser* absolument de cette question; le nombre des lépreux résidant en Europe s'est beaucoup accru depuis quelques années, et il y a quelques mesures à étudier.

Dans les hôpitaux généraux et spéciaux, dans les maisons de santé, de refuge, etc., les lépreux peuvent être acceptés, même dans les salles générales, *parce que*, dans tous ces établissements, il existe une surveillance médicale; que le lépreux peut y être régulièrement désinfecté, et que l'on y a souci des règles générales de l'hygiène, de la propreté, etc.

Dans les hôtels publics, les lépreux doivent être, ainsi que tous les malades, sans exception, astreints à faire les frais de la désinfection des locaux qu'ils ont habités.

Dans les établissements d'instruction, il n'y a pas lieu de refuser les

lépreux qui ne présentent pas les formes léontiasiques, ulcéreuses et putrides de la maladie; ils demeurent seulement soumis aux mesures que l'autorité médicale de l'établissement jugera convenables, ainsi que cela est, ou devrait être, à l'égard des tuberculeux par exemple.

Dans les familles, on peut accepter les lépreux, à la condition de prendre les mesures de propreté aseptique indispensables. Le linge sali sera lavé à part, et désinfecté; s'il y a des sécrétions pathologiques, en un point quelconque du corps, on en fera le pansement désinfectant, tel qu'il aura été prescrit par le médecin.

Mais s'il s'agit de lépreux misérables, revenant de pays lépreux, et rentrant dans une famille où existerait la promiscuité des malheureux, il appartiendrait au médecin local et aux autorités sanitaires d'examiner le cas, d'offrir l'hospitalisation au lépreux, en avertissant les proches du danger éventuel de transmission. Car si l'on met de tels sujets dans un de ces misérables villages de pêcheurs où le choléra, par exemple, fait immédiatement et inévitablement foyer, on sera parfaitement exposé à voir se produire, le temps nécessaire étant écoulé, un foyer lépreux. Que ceux qui en douteraient examinent les causes de l'épidémie actuelle de lèpre des provinces de Valence ou d'Alicante, et ils penseront peut-être, avec nous, qu'ils serait bon d'engager les médecins chargés du rapatriement et de la réception des soldats et des marins qui sont utilisés pour nos opérations coloniales, aujourd'hui très étendues, à ne pas méconnaître nos avis motivés, et à exercer une surveillance effective.

ERNEST BESNIER. — A. DOYON.

Le traitement de la lèpre n'offre pas beaucoup de chances de succès, comme je l'ai déjà dit à propos du pronostic. Cependant avec une médication appropriée et dans des conditions extérieures favorables, on peut obtenir jusqu'à un certain point un résultat satisfaisant, c'est-à-dire que l'on peut rendre stationnaires ou même faire disparaître des processus non encore terminés, améliorer l'état général des malades et prolonger la vie. J'ai eu dans les cinq dernières années l'occasion de traiter 12 malades atteints de lèpre, parmi lesquels 7 pendant plusieurs mois, 2 pendant à peu près deux ans, et, dans tous ces cas, j'ai obtenu des résultats en rapport avec ce qui précède.

Non seulement on peut voir, sous l'influence d'un traitement local et général rationnel, disparaître les infiltrats tubéreux et diffus ainsi que les pigmentations de la peau, non seulement ainsi les ulcères peuvent guérir, mais aussi les anesthésies et les paresthésies s'améliorer et cesser. Il en est de même des éruptions papuleuses, des ulcères et des plaques de la muqueuse buccale, pharyngienne et laryngienne. Assurément on n'arrive pas de la sorte à la guérison de la lèpre, et on ne connaît point d'exemple où un traitement direct ait réussi. Unna seul a rapporté la guérison de deux cas de lèpre. Mais il nous sera permis, même dans ces cas, de n'admettre que l'amélioration indiquée. En effet, une étude complète des faits montre que, même chez des malades ainsi améliorés, le sort du lépreux suit son cours et la mort arrive soit avec de nouveaux symptômes de lèpre, soit avec les complications connues d'exsudat pleurétique, de maladie de Bright, de pneumonie, de marasme.

Si l'on veut bien se rappeler que, même sans traitement, soit spontanément, soit sous l'influence de complications fébriles et inflammatoires de la peau (érysipèle, dermatite) et des organes internes survenues accidentellement ou même dans le cours de la lèpre, on voit souvent disparaître pour quelque temps les troubles des tissus et des nerfs, alors on se gardera d'attacher une importance excessive à l'influence des médications employées.

Avec ces réserves, on peut donc et on doit toujours recommander un traitement de la lèpre, puisque, même avec la perspective de n'avoir qu'un succès partiel et momentané, il ne serait ni humain, ni rationnel d'abandonner tout à fait sans secours les lépreux à leur sort.

Quant aux remèdes en apparence spécifiques, remèdes végétaux et minéraux, ou remèdes secrets, particulièrement dans les pays à lèpre et sous les tropiques, par exemple l'assacou, le madar ou l'hydrocotyle asiatique, la hura du Brésil, l'huile de gurjun (balsamum dipterocarpi), l'huile de chaulmoogra (du gynocardia odorata) et beaucoup d'autres remèdes que l'on a prônés, tous se sont montrés complètement

impuissants. Même le Dr Gouto, qui, dit-on, possède un remède secret de ce genre et l'emploie avec succès et que, pour cette raison, on a fait venir du Japon à Hawaii, n'applique, d'après le rapport de Gibson, que des remèdes et des méthodes de traitement essentiellement diététiques et toniques. On a aussi essayé dans la lèpre l'allongement des nerfs. Langerhans et Perez disent avoir obtenu à Madère des résultats favorables dans trois cas de lèpre par l'usage interne de la créosote (4,25 pour 50 pilules, de 3 à 5 par jour) — *Virchow's Archiv.*, 1881. — Il en est de même des renseignements fournis par Danielssen et Köbner sur l'action du salicylate de soude (2 à 6 grammes par jour). Unna prétend avoir guéri ses deux lépreux par l'usage interne du sulfo-ichthyolate de soude et l'emploi local de l'ichthyol et de l'acide pyrogallique (5 à 40 p. 100 en pommade). Je ne peux, à propos de tous les remèdes que je viens de citer, qu'affirmer ce que j'ai déjà dit, qu'ils ont en certaines circonstances une influence passagère, précisément comme localement l'emplâtre hydrargyrique, intérieurement et en injections sous-cutanées, l'arsenic et le fer. Notre lépreux de Cerigo a pris sans succès, pendant quatorze mois consécutifs, du sulfo-ichthyolate de soude, bien que ses nodosités, sous l'influence de traitements locaux, aient disparu à plusieurs reprises et sur plusieurs points.

De l'examen réfléchi de tous ces faits, il résulte qu'il faut instituer le traitement des lépreux d'après les principes généraux de la thérapeutique.

Toutes les fois que cela sera possible, on conseillera le séjour dans des pays indemnes de lèpre.

Il faut, en outre, employer tout ce qui peut relever la nutrition générale. Le séjour dans l'air salubre des montagnes, une nourriture fortifiante, des bains simples ou médicamenteux (avec des sels d'iode, du fer, des bains sulfureux et iodurés), des douches, l'hydrothérapie. Les symptômes locaux, comme les nodosités, les ulcères, les phénomènes inflammatoires doivent être traités suivant les règles générales de la chirurgie. Contre les hyperesthésies, il faut donner les parégoriques et il faudrait combattre les anesthésies au moyen de l'électricité (1).

(1) Nous souscrivons en entier à tout ce que vient de dire le professeur KAPOSI, principes, faits, appréciations; nous n'ajouterons quelques lignes que parce que nous avons vu, observé, et traité beaucoup de lépreux, et que nous croyons de notre devoir de dire notre sentiment sur le traitement de la lèpre.

I. — *Hygiène du lépreux.* — Dans son intérêt, aussi bien que pour la sécurité de ceux qui l'entourent, le lépreux doit être soumis à une

Suite de la note des Traducteurs.

hygiène réglée; son corps doit être lavé chaque jour avec de l'eau chaude et du savon, et les muqueuses accessibles seront soumises à une irrigation appropriée. Il prendra fréquemment des bains phéniqués ou sulfureux; son linge sera tenu dans un état absolu de propreté, et désinfecté à l'étuve; les plaies, ulcérations, etc., qu'il peut présenter, seront traitées selon les règles les plus strictes de la méthode aseptique, et en permanence recouvertes avec des pansements emplâstiques ou ouatés, appropriés.

Dans l'alimentation, le lépreux doit éviter toutes les substances irritantes, s'altérant facilement dans les voies digestives; il aura le plus grand intérêt à réaliser autant que cela se peut faire l'asepsie gastrique et intestinale. Les poissons de toutes sortes, le gibier, la viande de porc, les salaisons, l'alcool, lui sont certainement nuisibles.

Tout ce qui peut relever l'état des forces organiques, l'aération, l'exercice physique, le séjour des montagnes, les pays secs et tempérés, loin de la mer, des grands lacs et des grands fleuves; l'usage des eaux minérales sulfureuses, arsenicales, tout cela peut concourir à améliorer considérablement la situation des lépreux.

II. — *Médication générale; bacillicides; stérilisants.* — Il n'existe aucune substance qui, introduite dans l'économie par une voie quelconque, soit apte à détruire l'élément pathogène de la lèpre, c'est-à-dire le bacille.

Quelles qu'elles soient, les bactéries internées dans les cellules vivantes sont infiniment plus résistantes que celles-ci; l'on ne saurait les détruire sans détruire en même temps les tissus aux dépens desquels elles vivent. C'est là, pour nous, une *loi générale*. Aussi, considérons-nous comme chimérique la recherche d'agents capables d'anéantir dans l'économie le bacille de la lèpre, aussi bien que celui de la tuberculose, etc.

Tout ce que l'on peut concevoir dans l'état actuel, c'est la possibilité de *stériliser* les tissus vivants, de les rendre impropres à la nutrition des bacilles et à leur multiplication. Dans la lèpre, où le bacille est partout, et où il pullule avec une profusion sans égale, le problème à résoudre est d'une difficulté spéciale. Il n'y avait aucune raison de croire que l'extrait de toxines tuberculeuses qui constitue la « lymphé de Koch » puisse stériliser l'économie entière du lépreux; les expérimentateurs qui ont tenté cette aventure ont pu reconnaître rapidement que, tout en étant aussi dangereuses pour le lépreux que pour le tuberculeux, les inoculations de lymphé tuberculeuse étaient encore plus inutiles. Nous ne les avons pratiquées chez aucun de nos lépreux de l'hôpital ou de la ville; les uns étaient trop affaiblis, les autres avaient des lésions viscérales qui auraient été certainement aggravées; quelques-uns étaient tuberculisés. Au début des expériences, pendant la période d'enthousiasme qui a suivi la première communication de Koch, nous les aurions peut-être proposées à quelques malades n'ayant que peu

Suite de la note des Traducteurs.

d'années de lèpre confirmée et encore vigoureux; aujourd'hui, nous ne consentirions à les appliquer à aucun d'eux.

Dans l'état présent de la thérapeutique, on en est réduit à avoir recours à quelques agents empiriques ou à quelques substances supposées capables de stériliser les tissus vivants; l'action de quelques-unes d'entre elles semble être bien réelle; toutefois cette action est toujours relative, jamais absolue; pour acquérir une valeur digne d'être notée, il faut que ces substances soient administrées dans les premières années de la maladie, le plus près possible du début, appliquées à des doses excessives, et continuées pendant des mois et des années. Dans ces conditions, nous avons enregistré quelques succès très remarquables.

Huile de chaulmoogra; acide gynocardique; huile de Gurjum. — Au premier rang, dans le traitement de la lèpre, parmi les agents stérilisants, se place l'*huile de chaulmoogra* — Voy. E. VIDAL, La lèpre et son trait., *France méd.*, 1884, et E. MARÇON, De l'huile de chaulmoogra, *Thèse de Montpellier*, 1886 — que nous avons donnée aux doses les plus élevées possibles, selon la tolérance très variable des sujets, de 25 à 200 gouttes par vingt-quatre heures, soit en capsules, soit émulsionnée, soit mélangée à un peu d'alcool, etc. Elle a certainement une action favorable; mais certains sujets y sont réfractaires, ne la tolérant qu'à des doses insuffisantes, et à côté de « succès » remarquables, nous avons eu des insuccès absolus. Dans deux cas, des irritations rénales — *néphrite albumineuse* — fort graves, nous ont montré que, chez certains sujets, des altérations préexistantes du rein — Cf. BEAVEN-RAKE, The Kidney lesions in Leprosy, etc. *The Brit. Journ. of Dermat.*, 1889, — réclamaient une surveillance spéciale. Toutefois LUTZ, qui a employé largement l'huile de chaulmoogra aux îles Sandwich, ne paraît pas avoir rencontré des cas de cet ordre: « I have been able to attain even doses of 2.4 to 2.8 grammes (Thirty-six to forty-two grains), twice times a day, and may perhaps go still higher, as no toxic effect has been observed », *loc. sup. cit.*, 1890, p. 74.

L'*acide gynocardique* — huile de chaulmoogra, *oleum gynocardix* — est employé, au lieu de l'huile, par plusieurs thérapeutes — voy. ZEFERINO FALCAO (de Lisbonne), Congrès de Paris, 1890, p. 614. — Ce dernier l'administre en pilules de 1 décigramme, associé à un extrait amer, de deux à vingt pilules et plus par vingt-quatre heures, graduellement, pour obtenir la tolérance. LUTZ déclare les préparations d'acide gynocardique (Merck's preparations) d'un emploi plus facile, et moins coûteuses; il ne considère pas comme suffisante l'étude qu'il en a faite, le médicament étant venu à lui manquer, et il a le projet de la reprendre le plus tôt possible.

L'acide gynocardique est certainement mieux toléré que l'huile de chaulmoogra; mais il est douteux que l'action soit aussi prononcée.

C'est aussi comme succédané de l'huile de chaulmoogra que l'on peut conseiller avec VIDAL, *loc. sup. cit.*, l'emploi de l'*huile de Gurjum* à la dose de 2 à 12 grammes par vingt-quatre heures.

Suite de la note des Traducteurs.

La *série phéniquée et salicylée* est rationnellement indiquée. Pendant plusieurs années, nous avons employé, systématiquement, l'*acide phénique* (déjà expérimenté par Bazin, probablement à dose insuffisante) à la dose de 25 centigrammes à 1 gramme par jour, médication simple et économique, qui n'est inférieure à aucune autre. L'acide phénique est surtout bien supporté sous forme pilulaire, administré *après* les repas. En même temps, bains, lotions, irrigations phéniqués; leur emploi est facile, et leur utilité curative et prophylactique, considérable.

Le *salicylate de soude*, qui est très utile au même titre dans les lotions *externes*, injections, irrigations, pansements chez les lépreux, ne peut être employé longtemps à l'intérieur, sans intolérance.

Le *salol* (on pouvait le prévoir après avoir constaté les bons effets de l'acide phénique) était nettement indiqué; LUTZ s'applaudit beaucoup de son emploi interne — les voies digestives le supportent, comme on le sait, à des doses élevées, en raison de son insolubilité —; il fonde les plus grandes espérances, d'après ses premières observations, sur son action *à haute dose*, pour arrêter rapidement les *poussées aiguës* de léprides tuberculeuses, et *préserver* les patients de poussées nouvelles; il n'a jamais constaté d'irritation rénale, ni d'albuminurie, etc.

Le *tannin* à haute dose a été recommandé surtout par SILVA ARAUJO, et expérimenté sur notre conseil par ZURIAGA — Voy. *Congrès de Paris*, 1889, p. 555.

Les *préparations mercurielles, et iodopotassiques*, sont sans action directe sur la lèpre; mais leur application aux *lépreux syphilitiques* semble aussi favorable que chez les non syphilitiques; la question de savoir si elles sont *nuisibles* aux *lépreux communs* est à réserver. LUTZ fait observer que cette question est à reviser, de même que celle de l'action que pourrait avoir l'iodure de potassium, employé aux doses intenses, comme HASLUND a fait pour le psoriasis: « Speaking of iodide of potash, there is a possibility, that ordinary doses may prove useless (as indeed they generally do in leprosy), while larger doses may be given with better results. This is the case, as shown by Haslund, in psoriasis vulgaris, which, in many clinical features, strongly resembles leprosy », *loc. sup. cit.*, 1890, p. 78.

L'*arsenic* n'a aucune action spécifique sur la lèpre. Mais la *médication arsenicale* est favorable à la reconstitution de l'état général chez quelques lépreux; associée à l'*hydrothérapie méthodique*, à l'emploi du *sulfate de quinine et du quinquina*, elle représente un des meilleurs moyens de lutter contre l'*hecticité lépreuse subaiguë* si ordinaire chez eux, bien que nous ne l'ayons pas trouvée mentionnée en termes explicites. Nous pouvons affirmer que l'*association* des moyens que nous venons d'indiquer est vraiment utile. Dans le même sens, agissent les *eaux minérales arsenicales* de la Bourboule, auxquelles nous avons envoyé une série de lépreux qui, tous, ont eu à s'en louer à ce point de vue particulier.